Direction des Opérations
Service de l'Information Aéronautique
DSNA

SERVICE TECHNIQUE

☎ : 05 57 92 57 57
Fax : 05 57 92 57 77
✉ : sia-direction@aviation-civile.gouv.fr
Site SIA : http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr

AIC PAC-P
A 01/15
Date de publication : 18 JUN

OBJET : HEURE LIMITE DE PRODUCTION DES TAF

Depuis le 1er juin 2015 (réseau 05h UTC), l'heure limite de production des TAF produits par Météo France pour la métropole et l'outre-mer (à l'exception de l'aérodrome de Saint-Pierre - LFVP) est modifiée pour passer de H + 12 minutes à H + 24minutes (H étant l'heure réseau du TAF, soit une heure avant le début de validité du TAF). L'heure limite de production correspond à l'heure la plus tardive à laquelle le prévisionniste de Météo France doit diffuser son TAF.

En conséquence, la disponibilité des TAF sur le serveur Aeroweb peut être retardée de quelques minutes en garantissant, cependant, une disponibilité au plus tard 30 minutes avant l'heure de début de validité, comme exigée par les plans EUR, AFI et ASIA/PAC de l'OACI.

Ce changement concerne uniquement l'heure limite de production. Les TAF qui sont produits avant cette heure sont bien visibles sur Aeroweb et Aeroweb Pro comme cela était le cas antérieurement. En revanche, sur le réseau RSFTA, les TAF ne sont visibles qu'à partir de H+20 minutes (soit 8 minutes plus tard qu'aujourd'hui).

FR
© SIA